



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0545

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Politique d'achat socialement responsable - Observatoire d'agglomération des clauses d'insertion : attribution d'une subvention aux associations Sud-Ouest Emploi et Uni-Est - Journée de sensibilisation sur l'achat socialement responsable : attribution d'une subvention à la SCOP La Péniche

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0545**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Politique d'achat socialement responsable - Observatoire d'agglomération des clauses d'insertion : attribution d'une subvention aux associations Sud-Ouest Emploi et Uni-Est - Journée de sensibilisation sur l'achat socialement responsable : attribution d'une subvention à la SCOP La Péniche**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est compétente en matière d'insertion sociale et professionnelle notamment dans le cadre de l'accompagnement et de l'indemnisation des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). La Métropole de Lyon est également désignée comme chef de file de l'insertion sur son territoire.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir financièrement les associations porteuses de plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) pour leur actions relatives à l'observatoire d'agglomération des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Pour ce qui concerne la Métropole de Lyon, des clauses d'insertion ont été mises en œuvre sur 130 marchés en 2014 (182 en 2013), générant 143 113 heures d'insertion (190 400 heures d'insertion de 2013, soit moins 25 %). L'explication de cette baisse se trouve dans la fin des grands chantiers d'agglomération fortement générateurs d'emplois (exemples : tunnel de la Croix Rousse, Pont Schuman, etc.).

En outre, il est proposé au Conseil métropolitain de soutenir la Société coopérative et participative (SCOP La Péniche) pour la manifestation qu'elle organise sur le thème de l'achat responsable et dont l'objet sera de faire la promotion de l'offre de produits et services des structures de l'insertion par l'activité économique et plus globalement du secteur de l'économie sociale et solidaire.

1° - Poursuite de la réalisation de l'Observatoire d'agglomération des clauses d'insertion

a) - Objectifs :

L'association Sud-Ouest Emploi, en partenariat avec l'association Uni-Est, pilote la réalisation d'un observatoire d'agglomération sur les résultats produits par la mise en œuvre des clauses d'insertion par les principaux donneurs d'ordre publics de l'agglomération.

Cet observatoire fournit les bases d'une évaluation pour ces derniers (État, bailleurs sociaux, SYTRAL, communes, Hospices civils de Lyon, etc.).

Il est produit à partir des données recueillies par les associations porteuses de PLIE sur les territoires. Le rôle de ces associations est d'apporter une expertise sur les opportunités offertes par la commande publique pour prendre en compte la problématique de l'insertion professionnelle. Elles ont également pour mission de mettre en relation les demandeurs d'emploi du territoire en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de l'emploi (référénts RSA, mission locale, Pôle emploi, structures de l'insertion pour l'activité économique (SIAE), etc.) et les entreprises contractantes de marchés publics contenant des clauses d'insertion.

L'Observatoire constitue donc à la fois un outil de suivi quantitatif, qui permet de mesurer l'évolution du volume des heures produites par les donneurs d'ordre de l'agglomération mais aussi qualitatif en donnant à voir la typologie des bénéficiaires de ces contrats de travail.

b) - Bilan 2014

Sur l'année 2014, les clauses d'insertion ont bénéficié à près de 1 700 personnes, ce qui représente près de 664 672 heures travaillées en comptabilisant les marchés privés de la construction du Grand Stade (à ce titre, une cellule emploi chargée de l'application des clauses d'insertion privées du Grand Stade a été co-financée par la communauté urbaine, l'Etat et le Groupe Vinci), ce qui représente une hausse de près de 45 % par rapport à l'année 2013 (une hausse de 4 % si l'on prend en compte uniquement les marchés publics hors Grand Stade). Depuis 2005, ce sont ainsi près de 3,3 millions d'heures d'insertion qui ont été générées par les achats publics passés sur l'agglomération.

Les clauses d'insertion visent à permettre l'accès à l'emploi des personnes les plus en difficulté sur le marché du travail : les jeunes sans qualification, les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi de longue durée, etc. L'étude des profils des personnes recrutées via ce dispositif en 2014 confirme le bon ciblage : 35 % sont des jeunes de moins de 26 ans ; 79 % ont un niveau BEP/CAP ou inférieur ; 28 % des demandeurs d'emploi de longue durée et 20 % des bénéficiaires du RSA. Il est notable de constater que 35 % des bénéficiaires de ces contrats de travail habitent dans les quartiers politique de la ville.

En 2014, sur le territoire communautaire, le taux de sortie en emploi à l'issue de la période de travail se maintient à environ 32 % (31 % en 2013).

c) - Programme d'actions et financements 2015

L'objectif en 2015 est de gagner en efficacité sur la remontée des informations liées aux clauses d'insertion dans les marchés publics passés sur l'agglomération, afin de permettre de fiabiliser la base informatique.

D'autre part, les associations Sud-Ouest Emploi et Uni-Est poursuivent les buts suivants :

- établir semestriellement un tableau de bord des résultats dans l'agglomération,
- intégrer à l'observatoire des données issues des opérations ANRU et extraire ces résultats afin de renseigner l'Agence nationale et les autres partenaires,
- produire un observatoire annuel sur les marchés publics de l'agglomération,
- rechercher l'exhaustivité des informations auprès des donneurs d'ordre publics.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 10 000 €, au profit de l'association Sud-Ouest Emploi et de 7 235 € au profit de l'association Uni-Est au titre de l'observatoire des clauses d'insertion.

Pour rappel, les montants de subvention versés par la Métropole de Lyon au titre de l'Observatoire des clauses d'insertion au profit d'Uni-Est et de Sud-Ouest Emploi étaient identiques en 2014.

Structure/Action	Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en € HT)
Observatoire d'agglomération des clauses d'insertion (Sud-Ouest Emploi)	achats	1 138 €	État - Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)	24 000 €
	services extérieurs	4 321 €		
	autres services extérieurs	2 989 €		
	charges de personnel	24 603 €	Métropole de Lyon	10 000 €
	dotation aux amortissements	62 €		
	impôts et taxes	429 €		
	charges financières	458 €		
Total	34 000 €	Total	34 000 €	
Observatoire d'agglomération des clauses d'insertion (Uni-Est)	charges de personnel	31 405 €	Métropole de Lyon	7 235 €
	charges fixes de fonctionnement	5 830 €	État - Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)	30 000 €

	Total	37 235 €	Total	37 235 €
--	--------------	-----------------	--------------	-----------------

2° - Manifestation "Journée de l'achat responsable"

La SCOP La Péniche organise un événement intitulé "Journée de l'achat responsable" le 3 novembre 2015 à la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon.

a) - Objectifs

Cette manifestation s'inscrit dans un contexte social, économique et juridique où acteurs publics et privés prennent de plus en plus conscience des enjeux que constituent leurs achats en termes d'impacts social et environnemental.

Il vise donc à permettre aux acheteurs publics (collectivités territoriales, services de l'État, bailleurs sociaux, etc.) et privés (PME, Grands comptes de la Métropole, réseaux d'acheteurs, etc.) de :

- mieux connaître l'offre de services et de produits des structures de l'Économie Sociale et Solidaire de l'agglomération (SCOP et réseaux ESS, restauration bio, énergie, tourisme social et solidaire, etc.),
- faire la promotion de structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) de l'agglomération ayant vocation à former, mettre en situation de travail et faciliter une insertion durable dans l'emploi des personnes en difficulté dont les bénéficiaires du RSA,
- sensibiliser sur la prise en compte des objectifs de développement durable et plus particulièrement de la responsabilité sociale dans les actes d'achat des opérateurs économiques,
- faciliter et encourager des partenariats entre acheteurs et fournisseurs responsables.

b) - Bilan 2013 (dernière manifestation relative à l'achat responsable)

S'inscrivant dans la même démarche, les journées de l'achat responsable organisées par l'association EquiSol (Collectif régional des acteurs du commerce équitable), s'étaient tenues les 5 et 6 novembre 2013 à l'Espace Double Mixte. Cet événement, qui avait réuni plus de 800 participants professionnels, avait été l'occasion de favoriser et permettre aux acteurs de présenter leurs offres de produits et services responsables à destination des acheteurs potentiels.

Cette manifestation visant à la promotion de la consommation responsable s'était principalement axée autour des acteurs du commerce équitable comme segment essentiel de l'économie sociale et solidaire.

c) - Programme d'actions et financements 2015

Le développement continu des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics de l'agglomération illustre cette volonté des acheteurs publics d'en faire des leviers d'accès à l'emploi pour les personnes qui en sont le plus éloignées. Le législateur impose même depuis la loi sur l'économie sociale et solidaire dite "loi Hamon" du 31 juillet 2014, l'adoption d'un schéma de promotion des achats publics socialement responsables aux collectivités dépassant le seuil des 100 000 000 € d'achats.

Au sein des entreprises, de nombreuses démarches de responsabilité sociétale sont engagées, qui se traduisent par des initiatives visant la réalisation d'achats responsables avec des objectifs de soutien à l'emploi local tout en permettant d'améliorer leur réputation et de participer à la vitalité de leur écosystème. Par ailleurs, les marchés publics auxquelles elles soumissionnent exigent de plus en plus des engagements sociaux de leur part afin de les encourager à faire appel aux SIAE par voie de sous-traitance ou de mise à disposition de personnel.

La SCOP La Péniche s'engage donc lors d'une manifestation d'une journée à :

- présenter sous format de stands et autour d'animations 25 à 35 structures issues de l'économie sociale et solidaire dont une partie sera consacrée aux SIAE,
- animer des tables-rondes facilitant les échanges d'expériences et de bonnes pratiques d'achats responsables.

Le budget de ces actions pour l'année 2015 serait le suivant :

Structure / Action	Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en € HT)
Journée achat responsable	achats (stands, entretien, etc.)	14 117	vente de produits, prestations de service	4 800

(SCOP La Péniche)	services extérieurs	1 133	Métropole de Lyon	18 500
	autres services extérieurs	3 166	Région Rhône Alpes - Convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC)	19 000
	charges de personnel	19 167	partenaires et mécénats	2 000
	dépenses prises en charge par la Ville de Lyon (salle, gardiennage et nettoyage)	10 200	Ville de Lyon	10 200
			TVA sur subventions	- 6 717
	Total	47 783	Total	47 783

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 18 500 € au projet de la SCOP.

Ce soutien est apporté conjointement à la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de la Convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) portant sur la période 2010-2016, et avec l'appui de la Ville de Lyon.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre du régime des aides "de minimis" (règlement Union Européenne (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Sud Ouest Emploi et de 7 235 € à l'association Uni Est pour l'année 2015 dans le cadre de l'Observatoire d'agglomération des clauses d'insertion,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 500 € à la Société coopérative et participative (SCOP) La Péniche pour l'année 2015 dans le cadre de la manifestation de la journée de l'achat responsable

c) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations Sud Ouest Emploi, Uni-Est, et la SCOP La Péniche définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** de fonctionnement correspondante d'un montant total de 35 735 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 657 4 - fonction 65 - opération n° OP02O2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.